

PFE

Projet de Fin d'Études

Livret
2025-2026

Sommaire

03. Principe

03. Conditions pour soutenir
son PFE

04. Modalités préalables

05. Jury et soutenance

06. Valorisation

07. PFE mention recherche

09. Annexes I

Les 5 grandes thématiques de l'École

12. Annexe II

Enseignants encadrants

14. Annexe III

Dépôt de sujet

15. Annexe IV

*Dossier d'intention ; Corpus de référence ;
bibliographie*

Le dernier semestre de Master est entièrement consacré à la finalisation du Projet de Fin d'Études (PFE) qui clôture le second cycle et constitue une étape essentielle pour accéder aux métiers de l'architecture : l'obtention du diplôme d'État d'architecte conférant grade de Master à l'issue du second cycle (bac+5).

Principe

Le Projet de Fin d'Études consiste en un projet architectural ou urbain accompagné d'un rapport de présentation qui développe intentions, stratégie, interprétation du programme, point de vue sur le site d'intervention, objectif architectural, ...

Il doit être de nature à démontrer la capacité de l'étudiant à maîtriser la conception architecturale, mettre en œuvre les connaissances et les méthodes de travail qu'il a acquises au cours de sa formation, maîtriser une pensée critique relative aux problématiques de l'architecture, concevoir un projet architectural de manière autonome par l'approfondissement de ses concepts, méthodes et savoirs fondamentaux, maîtriser la compréhension critique des processus d'édification dans leurs rapports à divers contextes et échelles et en référence aux différents usages, techniques et temporalités.

Conditions pour soutenir son PFE

Le 2^e cycle comprend 4 semestres et 11 Unités d'Enseignement (UE) qui intègrent :

- 9 UE obligatoires doivent être validées avant la soutenance du PFE.
 - 3 UE de projets longs P45
 - 1 UE initiation à la recherche (Outils 1 et 2)
 - 1 UE de découverte
 - 1 UE d'exploration
 - 1 UE de méthodologie
 - 2 UE de mémoire de fin d'études (M1-M2)
 - 2 UE de fin de 2^e cycle :
 - 1 UE de professionnalisation (stage de formation pratique de 2 mois et enseignement de représentation). Le dernier semestre est entièrement consacré à la préparation du Projet de Fin d'Études (UE PFE).
- L'étudiant obtient le diplôme d'État d'architecte dès l'instant qu'il comptaibilise la totalité des 120 ECTS du cycle.

Groupes de PFE

Le projet de fin d'études est un travail personnel. Il s'inscrit dans l'une des 5 grandes thématiques du Master..

Pour la période 2023 à 2026 :
(cf annexe 1)

- Eléments et phénomènes
- Métropolisations et nouvelles formes d'urbanité
- Hériter, adapter, transmettre
- Espaces, corps, sensibilités : une mise en récit du monde
- Transition(s), Transformation(s)

L'étudiant choisit son directeur d'études parmi les enseignants architectes inscrits dans un des trois sujets. Le directeur encadre le PFE et cherchera, durant le semestre, à travailler en collaboration avec certains membres du sujet dans lequel il est inscrit.

Tout au long du semestre, l'étudiant est suivi par son directeur d'études et travaille de manière autonome pour mettre en place sa propre démarche architecturale. À titre exceptionnel, deux ou trois étudiants peuvent traiter collectivement un même sujet.

Les sujets de PFE peuvent prolonger des réflexions initiées au cours des semestres précédents dans le cadre des enseignements de projet, de séminaire, ou de mémoire, en particulier dans le cas d'un « PFE mention recherche » pour lequel les

soutenances du mémoire et du projet sont conjointes.

Modalités préalables

Une inscription à l'Unité d'Enseignement de PFE est requise et se fait auprès du service de la pédagogie.

Soutenances février année N : inscriptions septembre année N-1

Soutenances juin année N : inscriptions en janvier année N

Pour mi-septembre ou mi-janvier, selon la session, les étudiants doivent constituer un dossier d'intention à transmettre au service des études et aux enseignants sollicités pour diriger le PFE, il comprendra dans une note rédigée au format A4 :

- une présentation du sujet
- un corpus de références, qui consiste en la sélection de documents représentatifs de la réflexion
- une problématique clairement énoncée
- une proposition méthodologique
- une bibliographie

Le sujet devra être validé par l'enseignant encadrant pour une inscription vers le 20 septembre ou 20 janvier. Une fiche de dépôt de sujet sera à soumettre au directeur d'études pour accord.

L'enseignant encadrant est généralement architecte et enseignant en TPCAU. Néanmoins, il est possible

que l'enseignant dirigeant le PFE ne soit ni architecte, ni enseignante TPCAU. Dans ce cas, il est souhaité qu'un enseignant architecte et TPCAU accompagne l'étudiant.

Jury et soutenance

Deux semaines avant la soutenance, le jury doit être composé et approuvé par l'administration. Le directeur d'étude propose les dates, horaires et lieux des soutenances, en accord avec l'administration.

Les soutenances de PFE sont regroupées lors d'une semaine spécifique inscrite dans le calendrier voté par le Conseil d'Administration.

Les directeurs d'étude constituent leurs jurys et les planifient librement au cours de cette semaine.

Le planning des soutenances est affiché deux semaines avant la première date de soutenance.

Une semaine avant le premier jour de la session de soutenances, les étudiants remettent au service des études le rapport de présentation de PFE (intentions, stratégie, interprétation du programme, point de vue sur le site d'intervention, objectif architectural etc). Sur la 1^{ère} page doivent figurer le titre du PFE, le nom de l'étudiant, le nom du groupe de PFE, le nom du directeur d'études, le nom de l'école. Il sera transmis à chaque membre du jury par l'administration, au format pdf.

Le jour du jury, l'étudiant peut remettre ce rapport aux membres du jury.

Soutenance

La soutenance du projet de fin d'études est publique, selon deux sessions annuelles : une session d'une semaine en juin/juillet et une session d'une semaine en février.

La soutenance dure environ une heure : env. 20 min de présentation, env. 10 min de questions posées par le jury et env. 20 min d'échanges avec le candidat et env. 10min de délibération généralement reporté en fin de session et à huis clos.

Jurys

Le PFE fait l'objet d'une soutenance publique devant un jury composé d'enseignants de l'ÉNSA Versailles et de membres extérieurs, professionnels ou enseignants dans d'autres écoles d'architecture.

La soutenance a lieu devant un jury constitué de cinq à huit personnes et qui ne peut siéger qu'en présence de cinq de leurs membres au moins dont obligatoirement le représentant de l'unité d'enseignement où a été préparé le projet de l'étudiant et le directeur d'études de l'étudiant.

La composition des jurys est réglementée par l'article 34 de l'arrêté du

20 juillet 2005 relatif aux cycles de formation des études d'architectures. Deux sessions sont prévues par an, à l'issue de chaque semestre.

Composition de chaque jury :

- le directeur d'études de l'ÉNSA Versailles inscrit dans un des trois sujets triennaux
- un enseignant de l'ÉNSA Versailles inscrit dans le même sujet que le directeur d'étude
- un à deux enseignants de l'ÉNSA Versailles inscrits dans un autre sujet triennal
- un à deux enseignants extérieurs à l'école, dont au moins un d'une autre école d'architecture ;
- une à deux personnalités extérieures.

La majorité des membres de chaque jury doit être composée d'architectes. Le respect de la parité est fortement souhaité.

Parmi les membres du jury doit figurer au moins un enseignant-chercheur titulaire d'une habilitation à diriger les recherches (HDR).

Valorisation

A l'issue de cette 5^{ème} année, les étudiants doivent déposer à l'École les documents remis aux jurys lors de la soutenance de PFE. Aucune attestation de diplôme ne sera délivrée sans le dépôt de votre PFE à l'École.

A l'issu de l'obtention du diplôme, l'étudiant est invité à se présenter à

la Médiathèque muni d'une clé USB, ou d'un disque dur, comprenant la version définitive des éléments préparés précédemment :

- une présentation du sujet
- une présentation du développement des recherches et du travail effectué
- 2 images A4 exposant le projet
- 2 photos de maquette (si elle existe)
- les fichiers des iconographies de présentation en PDF, en version légère
- un acte de cession de droit d'auteur

Conformément à l'article 34 de l'arrêté du 20 juillet 2005 relatif aux cycles de formation des études d'architecture conduisant au diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence et au diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master : «Le projet de fin d'études et l'ensemble des pièces écrites et graphiques qui le constituent font l'objet d'un document facilement communicable et conservé par l'école».

Le double objectif est de veiller à la conservation de la production pédagogique et d'en prévoir la diffusion. En effet, tous les travaux d'étudiants sont enregistrés à l'inventaire du service de la Médiathèque et signalés dans la base de données documentaire Archirès, voire versés, sous réserve des droits d'auteurs. Pour mémoire, Archirès est une base de données documentaire accessible en ligne qui dépouille les revues

d'architecture, de paysage et d'urbanisme. Elle signale les PFE et les Mémoires. Cette base est produite par un réseau constitué par l'ensemble des bibliothèques des écoles d'architecture et de paysage francophones. Les différents documents peuvent alors faire l'objet au minimum d'une consultation sur place, à la Médiathèque, et d'une mise en ligne en texte intégral, sous réserve des droits d'auteurs.

<http://portail.documentation.developpement-durable.gouv.fr/>
ArchiResWiki

L'École a également mis en place une politique de valorisation des travaux des étudiants. Par exemple, les maquettes et planches ayant servi de support aux soutenances de PFE seront conservées quelque temps pour être exposées lors de la Journée Portes Ouvertes, afin de faire apprécier aux visiteurs et futurs architectes l'aboutissement de vos cinq années d'études.

En outre, il est demandé de bien vouloir restituer à la Médiathèque l'ensemble des livres empruntés.

PFE mention recherche

Le PFE mention recherche est destiné aux étudiants qui souhaitent articuler leur travail de projet autour d'une réflexion théorique élargie. Il leur donne l'occasion de développer

et de formuler un projet de recherche pour une éventuelle poursuite d'études en doctorat.

Le PFE mention recherche associe le travail théorique du Mémoire de fin d'études à celui du Projet de PFE. Il est encadré par un binôme Enseignant Mémoire-Enseignant Projet.

Cette mention recherche s'inscrit dans le parcours classique du programme de Master, qui contient notamment un enseignement d'Initiation à la recherche (UEIR) et 2 séminaires de mémoire (M1 et M2). Le mémoire de fin d'études (M2) est alors soutenu en même temps que le PFE, et conduit à la délivrance d'une mention dite « Recherche ».

L'ensemble des séminaires et des groupes de PFE a vocation à assurer cet approfondissement dans la recherche, de manière différente selon les thématiques.

La demande de s'inscrire dans la démarche du PFE Recherche doit être formulée auprès de l'administration au terme du M1, avec l'accord de principe des deux enseignants, l'enseignant de Mémoire de fin d'études et le directeur d'études de PFE présent.

Le sujet pourra être défini à l'initiative de l'étudiant ou s'inscrire dans les sujets de recherche en cours au sein du LéaV.

Dans ce cadre de parcours, le stage de Master prend alors la forme d'un stage Recherche et pourra se réaliser dans un laboratoire de recherche, un organisme public ou une entreprise, sur un sujet de recherche encadré par un tuteur formé à la recherche.

Pendant le 4^e semestre, Mémoire de fin d'études et PFE s'incrémentent et se soutiennent en commun devant un jury spécifique, lors de la session PFE. Le jury est constitué de 6 membres au moins :

- 1 enseignant de l'ÉNSA Versailles, directeur d'études du PFE de l'étudiant
- 1 enseignant de l'ÉNSA Versailles, directeur du mémoire de fin d'études
- 1 enseignant représentant de l'UE où a été préparé le projet de l'étudiant
- 1 à 2 enseignants appartenant à d'autres UE
- 1 à 2 enseignants extérieurs à l'école, dont au moins un d'une autre école d'architecture
- 1 à 2 personnalités extérieures

Qualifications spécifiques du jury :

Deux de ces membres doivent être habilités à diriger des recherches (HDR) et trois d'entre eux doivent être titulaires d'un doctorat.

Le directeur de mémoire assiste également au jury.

Pour chaque candidat, le jury désigne en son sein un rapporteur qui ne peut être ni le directeur d'études ni le directeur de mémoire de l'étudiant. Le candidat peut proposer qu'une personnalité de son choix, validée par le jury, participe aux débats sans voix délibérative.

Le Projet de Fin d'Études Mention « Recherche » et l'ensemble des pièces écrites et graphiques qui le constituent font l'objet d'un document facilement communicable et conservé par l'école. Les éléments sont à fournir en 3 exemplaires.

Perspectives :

Cette mention Recherche permet notamment de faciliter l'inscription en doctorat ou dans des formations post-diplôme : diplômes de spécialisation et d'approfondissement en

Année M1 (mai-juin) : inscription
en PFE mention recherche après accord
des 2 enseignant.es

Année M2: stage recherche
Février ou juin: soutenance conjointe
du mémoire de fin d'études et du PFE

Annexe I

Les 5 grandes thématiques de l'Ecole

Éléments et phénomènes

Cette thématique propose d'aborder les questions d'environnement, de métropolisation et d'architecture sous l'angle de la physique et des sciences naturelles. Elle postule que les débats médiatisés sur les ressources, matières et matériaux sont insuffisants pour saisir la complexité des enjeux de la crise climatique si on ne leur associe pas les phénomènes physiques de leur transformation d'une part et de leurs effets sur nos milieux habités d'autre part. Plus largement, elle s'intéressera aux phénomènes géographiques d'hydrologie, de foresterie, de nature des sols etc. Elle interrogera nos ressources et nos conditions de production et remettra en question notre confort moderne et nos besoins énergétiques. Les questions qui s'y rapportent sont nombreuses : De quoi le progrès sera-t-il le nom ? A quoi tenons-nous ? comment réinventer un langage à partir de la matière ? comment réparer le monde ? Ce titre fait aussi écho à celui de la BAP 2022 « Visible Invisible ».

Métropolisations et nouvelles formes d'urbanité

Les processus de métropolisation engagent une transformation des territoires et des paysages, en modifiant largement le monde social et les formes d'urbanité. Différents thèmes permettent d'aborder ces processus : « territoires », « centralités historiques et contemporaines », « périphéries », « suburbain » « périurbains », « ruralités ». Chacun d'entre eux pointe les transformations spatiales, écologiques et sociales liées à l'urbanisation croissante et à l'étalement urbain. La question des formes d'urbanité engage à penser ensemble ces transformations. Elle engage également à questionner les rapports symboliques qui s'y jouent, à travers les formes d'usages, d'activités, d'appropriations, d'identifications et de nouveaux rapports d'altérité : en somme la manière dont elles sont vécues au quotidien et dont se produisent de nouveaux « environnements ». Les questions du rapport entre le local et

le global, des échelles de l'urbain, celle des temporalités et des rythmes, sont abordées en particulier à travers des enquêtes de terrain. Des recherches menées dans ce cadre posent aussi la question du projet en contexte métropolitain, comme celle des possibilités de réparation ou de métamorphose des héritagesx.

Hériter, Adapter, Transmettre

(Quel(s) temps pour le projet ?)

Au-delà des édifices, quartiers ou territoires désignés comme des patrimoines et encadrés comme tels par des lois et règlements, la logique de la durabilité et du réemploi en architecture, parfois au prix de réaffectations, rejoint les aspirations de nos contemporains à plus de sobriété, et se développe rapidement. Face à la consommation accélérée de biens et de territoires, nous proposons d'interroger les temps de l'architecture. Temps long de la ville, stratification et temporalité renouvelée des usages, durabilité des matériaux, ruptures des savoir-faire, on peut ainsi se demander quelle est la place dans une société en transition pour une approche patrimoniale, au sens premier du terme, celui de la transmission. La question se pose du point de vue de la lecture critique (et historique) des productions du passé, et des liens concrets que ce

champ entretient avec l'enseignement de l'architecture et celui du projet.

Espaces, corps, sensibilités : une mise en récit du monde

Pratiquer et enseigner l'architecture, dans une condition de crise sociale et environnementale, revient à construire avec les débris et les fragments de la pensée moderne pour la faire évoluer jusqu'à la métamorphoser en une autre façon de voir et de ressentir le monde. En réponse aux urgences sociales et environnementales, comment l'architecture en tant qu'art répond-elle et comment pouvons-nous continuer à la concevoir et à la produire ?

Partir du local, du territoire, de la ville, retrouver un horizon, c'est d'abord instaurer des récits, des fictions, qui permettent de renommer ces phénomènes. De les voir autrement, de faire émerger de nouvelles visibilités.

Regarder et réécrire l'existant est la première opération à faire, réécrire en renouvelant les outils de nos disciplines de recherche : l'histoire, l'art, la technique de représentation et le projet architectural. Par les trois voies : tradition, traduction, trahison, nous visons à dépasser et à transformer notre culture en un outil plus utile à la compréhension des crises contemporaines.

Ce groupe de travail vise à fédérer les différentes approches entre histoire, art et projet, pour cette réécriture «fictionnelle» : visualiser d'autres mondes, d'autres horizons, rendre visible l'invisible est déjà projet. L'approche au monde est, dans nos intentions, d'abord phénoménologique puis structuraliste.

L'image, le récit, sont interprétés comme des actes qui construisent le monde.

Transition(s), Transformation(s)

Face à l'urgence climatique et aux crises environnementales et sociales qui en découlent, une réflexion sur les transitions, transformations et adaptations nécessaires s'impose afin de changer la manière d'habiter le monde. Les crises («l'action ou la faculté de distinguer», de l'infinitif «krinein» : séparer, décider) créent une rupture nette avant l'avant et l'après, elles invitent à faire le tri entre «ce qui est désirable et ce qui a cessé de l'être», comme le souligne Bruno Latour. A ces moments de bascule, la construction de «contre-temps» et de «contre-espaces» semble essentielle pour établir un autre rapport au monde. L'introduction de contre-dynamiques permet de prendre du recul pour concevoir des scénarios de projets qui offrent des alternatives territoriales, urbaines et architecturales.

L'adaptation aux changements provoqués par les crises actuelles et futures ne doit pas être considérée comme une fatalité qu'on subit passivement, mais comme une potentielle puissance transformatrice à saisir par les architectes. Quels sont nos outils pour investiguer sur les conditions actuelles, les analyser de manière critique et esquisser de possibles transformations ?

Annexe II

Enseignants encadrants

Liste des enseignants titulaires ou associés du cycle menant au diplôme d'État d'architecte, habilités à encadrer des mémoires de fin d'études.

Nom	Prénom
Armengaud	Matthias
Azard	Reza
Berthier	Stéphane
Boitard	Julien
Bonduelle	Erwan
Bony	Henri
Borghi	Roberta
Bruel-Delmar	Anne Sylvie
Brunet	Gaetan
Brunnquell	Xavier
Calori	Jean-Patrice
Chevalier	Vincent
Collard	Adélie
Courrèges	Kim
Covillault	Paul
Culea	Eliza
Dalin	Jérémie
de Rycke	Klaas
Didier	Nicolas
Duroselle	Clément
Estève-Bourrel	Pierre
Garcia Rojo	Marcos
Gascon	Emilie
Gelin	Matthieu
Grégoire	Alice
Hiriart	Hélена
Hondelatte	Raphaëlle
Jammes	Anthony

Jossen	Petra
Karmochkine	Nicolas
Klouche	Djamel
Kofler	Andreas
Lacroix	Ronan
Lambert	Emeric
Leclerc	David
Lemercier	Elisabeth
Maitre	Antoine
Marquet	Martial
Matar	Roula
Morand	Eléonore
Mouillet	Jeanne
Nguyen	Jean-Rémy
Nicoleau	Marie Elisabeth
Pachiaudi	Alexandre
Paris	Magali
Perissé	Clément
Petetin	Claire
Pham	Nicolas
Pierluisi	Gabriele
Quinton	Jean-Christophe
Rahm	Philippe
Rambert	Frank
Ramillien	Guillaume
Raynaud	Thomas
Sautet	Agathe
Scaramuzza	Paola
Souleau	Rémi
Stacher	Susanne
Svenstedt	Carl
Taillandier	Ingrid
Trottin	David
Veran	Cyrille
Wilke	Christophe
Wysoczynska	Milena

Annexe III

Dépôt de sujet

Étudiant (Prénom Nom) :

Titre du PFE :

Présenté sous la direction de :

Groupe thématique de PFE

- Éléments et phénomènes
- Métropolisations et nouvelles formes d'urbanité
- Hériter, adapter, transmettre
- Espaces, corps, sensibilités : une mise en récit du monde
- Transition(s), Transformation(s)

Cadre réservé à l'étudiant

Problématique du sujet :

Cadre réservé à l'enseignant

Avis motivé du directeur d'Études (5 étudiants par Directeur d'Études)

Date et signature du directeur
d'Études

Date et signature de l'étudiant

Annexe IV

Dossier d'intention

Nom et Prénom de l'étudiant :

Adresse mèl :

Tél. :

Groupe thématique demandé :

Directeur d'études souhaité :

Rédiger une note qui devra

- présenter les intentions du projet,
- développer sa problématique
- proposer la méthodologie choisie

Corpus de référence par projet

Le corpus de référence consiste en la sélection de documents représentatifs de votre réflexion, de la problématique ou du sujet que vous choisisrez.

Il s'agit de rassembler un certain nombre de documents qui peuvent être des textes assez généraux, des images, des articles, ... qui seront autant de matériaux et d'idées personnelles.

Transmission des documents par WeTransfer à elisabeth.franceschino@versailles.archi.fr

Bibliographie

**École nationale
supérieure d'architecture
Versailles**

CONTACT

Elisabeth Franceschino

T +33 (0)1 39 07 40 20

elisabeth.franceschino@versailles.archi.fr